

Etudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg

3^{ème} année ou 4^{ème} année au titre d'un Double diplôme « entrant »

Les étudiants admis en 3^{ème} ou 4^{ème} année ingénieur au titre d'un double diplôme « entrant » à l'INSA Strasbourg trouveront ci-dessous, les indications relatives à leur inscription.

1. Votre pré-inscription en ligne

Le Service des Relations Internationales (SRI) procède à votre pré-inscription en ligne, à l'aide de la fiche de renseignements que vous avez fournie en même temps que votre confirmation d'acceptation de l'offre de formation à l'INSA Strasbourg.

2. Votre inscription finalisée à distance

En raison du contexte sanitaire, la vérification et la validation du dossier d'inscription ne se fera pas en chaîne d'inscription présentielle, mais intégralement à distance.

Le Service des Relations Internationales reprendra contact avec vous début septembre pour finaliser votre inscription, avec les éventuelles informations manquantes et la valider.

Certificat de scolarité, accès informatiques et carte étudiant 2020/2021

Après validation de votre inscription, vous recevrez par mail vos 4 certificats de scolarité, votre quittance des droits d'inscription (pour rappel, vous n'avez pas de droits d'inscription à payer) et vos accès informatiques.

Il vous faudra activer votre compte informatique dès le lendemain, à l'aide du « Kit démarrage informatique nouvel arrivant » joint à ce même mail.

Cela vous donnera accès à un ensemble de services numériques mis à votre disposition par l'INSA (messagerie – l'adresse mail INSA étant à utiliser pour toutes vos correspondances avec les différents services de l'école-, emploi du temps, cours en ligne, accès au wifi, etc.).

Pour tout problème de connexion, vous pouvez écrire à : dsin.support@insa-strasbourg.fr

La procédure de délivrance de votre carte d'étudiant « Pass Campus » (passcampus.fr/) vous sera communiquée début septembre par le Service des Relations Internationales.

Tout étudiant n'étant pas régulièrement inscrit ne se verra délivrer aucun document administratif et ne pourra avoir accès aux cours.

Protection sociale des étudiants internationaux :

Une fois votre inscription à l'INSA effectuée, il vous faudra, pour les étudiants non européens, vous enregistrer sur le site : www.ameli.fr afin de pouvoir bénéficier de la sécurité sociale gratuite pour la durée de votre inscription.

Les étudiants européens, eux, devront simplement être en possession de leur carte européenne de santé et les étudiants québécois de leur formulaire SEQ 401 Q106.

Contact : Mme Anne ANKENMANN : responsable de la mobilité entrante, Service des Relations Internationales (anne.ankenmann@insa-strasbourg.fr).

Pour information : fermeture de l'école du 25 juillet au 16 août 2020 inclus.